***1er cours La lexico-sémantique***

**La lexicologie** est à distinguer de la lexicographie, de l’étymologie et de la terminologie.

**Lexicographie** désigne l’ensemble des techniques permettant la confection et la rédaction des dictionnaires soit de langue ou encyclopédiques. **L’étymologie** est la discipline qui étudie l’origine, la filiation et l’évolution des mots, donc elle est obligatoirement diachronique. **La terminologie** est la discipline qui s’intéresse essentiellement à la présentation et description des unités lexicales et de leur fonctionnement dans les domaines de spécialité.

**1. Lexicologie** : est l’étude scientifique du lexique d’une langue. Elle s’intéresse principalement aux procédés de formation des mots ou unités lexicales. Elle s’organise en deux sous-disciplines :

**A) La morphologie lexicale** qui s’intéresse au signifiant (la forme) des unités lexicales, elle étudie notamment les différents procédés de formation des mots comme la dérivation, la composition, etc.

**B)** **La sémantique lexicale** qui s’intéresse au signifié-sens des unités lexicales. Elle étudie alors les différentes manières de décrire le sens des mots ainsi que les relations sémantiques qui s’instaurent entre les mots composant le lexique d’une langue (synonymie, paronymie, antonymie, etc.).

**2. Lexique/vocabulaire**

**2.1. Le** **lexique** est l’ensemble des mots communs mis à la disposition des locuteurs d’une langue. Le lexique appartient à ensemble plus général qui est la « langue » au sens saussurien (comme système organisé et virtuel de signes linguistiques), c’est donc une réalité de la « langue ». Il peut être défini comme l’ensemble des vocabulaires particuliers d’une langue. Le lexique comprend deux catégories :

**- Lexique général :** c’est l’ensemble de mots d’une langue, il est commun à tous les locuteurs de la langue.

**- lexiques de spécialité :** sont des lexiques liés à des domaines de savoir et spécialités spécifiques : science (mathématiques, chimie, informatique…), métier (menuiserie…), activité (jardinage), etc. l’étude des lexiques de spécialité relève du domaine de la terminologie.

Le lexique n’est pas un ensemble clos et fini, mais il est évolutif et ses contours ne sont pas stables dans la mesure où une langue se transforme et subit continuellement des évolutions. On peut citer plusieurs facteurs de variation du lexique :

* **Variation diachronique :** variation liée au temps et à l’histoire.Bienqu’il y ait un fond stable, le lexique du français contemporain n’est pas le même que celui des siècles passés. Il y a des mots qui apparaissent d’autres qui disparaissent, d’autres qui ne sont plus compris, d’autres qui subissent des glissements sémantiques. Ainsi est-il des mots « malandrin » (bandit), « négoce » (commerce) qui ne sont plus employés ou des mot « zapper » ou « twitter » qui sont apparus récemment pour désigner des réalités nouvelles.
* **Variation diatopique :** liée à l’emplacement géographique. Comme les mots « magasiner » (faire les magasins), « char » (voiture) qui sont spécifique au français du Québec.
* **Variation diastratique :** liée à la classe socio-culturelle. Exemple : **«**voiture », « bagnole », « caisse ». les deux mots sont employés par les classes populaires (français populaire) alors que « voiture » relève de la norme centrale (classe dominante, favorisée).

**2.2. Le vocabulaire**, quant à lui, est une réalité de la parole ou du discours (comme actualisation de la langue dans une situation de communication effective). C’est donc l’ensemble des mots produits, articulés et par conséquent il est l’actualisation d’un certain nombre de mots appartenant au lexique individuel du locuteur. Chacun a sa propre expression, son propre stock de mots qu’il mobilise et qui fait partie de son idiolecte (utilisation spécifique d’une langue par un individu). On peut également définir le vocabulaire comme une partie d’un ensemble plus vaste qui est le lexique, celui-ci englobe tous les vocabulaires particuliers d’une langue.

Les mots que le locuteur peut à l’occasion employer et comprendre composent le **vocabulaire individuel**. Le vocabulaire qu’on utilise fréquemment à l’oral et à l’écrit s’appelle **vocabulaire actif** qui est susceptible de changer au cours du temps (évolutif). Le **vocabulaire passif** est constitué par les mots que le locuteur comprend mais qu’il n’utilise pas à cause de plusieurs facteurs comme la synonymie.

Pour récapituler :

**Langue ========== lexique ====== paradigme**

(paradigme : l’ensemble des choix possibles qu’offre la langue en un point précis de l’énoncé)

**Parole (discours) ===== vocabulaire ==== syntagme**

(syntagme : combinaison de monèmes, succession de mots articulés, actualisés dans le discours)

Langue et lexique sont des unités virtuelles, le vocabulaire est l’actualisation du lexique, il se situe au niveau du discours (parole). Il y a entre les deux des rapports d’implication et de nécessité parce que a) le vocabulaire est impliqué dans le lexique b) la parole (vocabulaire) est nécessaire pour la langue.

**3. La notion de « mot »**

**Quelle est l’unité de base de la lexicologie ? Est-ce le mot ?**

Traditionnellement, le **« mot »** est défini comme élément linguistique significatif composé d’un ou plusieurs phonèmes, susceptible d’une transcription écrite comprise entre deux blancs ; il garde sa forme, soit totalement, soit partiellement (lors des flexions). Le mot dénote un objet (substantif), une action ou un état (verbe), une qualité (adjectif), une relation (préposition), etc.

Cette conception se heurte à plusieurs problèmes ou réserves :

a) sur l’identité postulée entre graphisme et fonctionnement sémantique. Exemple : doit-on dire que dans « passer l’arme à gauche », il y quatre mots, ou un seul ; dans « porte-plume » un seul ou deux mots, etc.

b) sur le fait qu’un mot possède en général, non pas un seul sens, mais plusieurs. Exemple : « précipitation » peut renvoyer au fait d’aller vite ou aux phénomènes naturels, la pluie ou la neige, « mousse » signifie végétal ou écume.

c) sur le fait que les mêmes notions, comme la qualité ou l’action, peuvent être marquées indifféremment par des mots de diverses natures grammaticales. Exemple : pour la qualité blanc (adjectif) et blancheur (nom), pour l’action bondir (verbe), bond (nom).

On peut dire que la réflexion critique sur la notion de « mot » a commencé essentiellement avec les structuralistes (Saussure) qui s’y sont intéressés. En linguistique structurale, la notion de *« mot »* est souvent **évitée** en raison de son manque de rigueur :

a) Le « mot » est opposé à « terme ».«  Terme » désigne ici l’emploi monosémique univoque (possédant une signification unique) qui sera fait d’une unité lexicale dans telle ou telle science ou domaine de spécialité qui tâche d’établir une correspondance univoque entre ses concepts et les termes du lexique général commun. Par exemple, *« rayon* » est un terme scientifique de l’électrostatique, *rayon x*, *rayon magma* (une seule signification : terme). Dans cette opposition, le « mot » désigne l’unité lexicale du vocabulaire général, essentiellement polysémique (significations variées). Exemple : le même mot « *rayon*» n’a pas le même le même sens dans : *« chef de rayon »*, *« rayon de soleil »*, *« roues à rayons »*, etc.

b) Le « mot » est également opposé à « vocable ». Pour la statistique lexicale, le mot est l’unité de texte inscrite entre deux blancs graphiques. Chaque nouvelle occurrence est un nouveau mot. Dans cette optique, *Le Cid* compte 16 690 mots. En face du mot, unité de texte, le vocable sera l’unité du lexique. C’est-à-dire que tous les emplois du même mot (occurrences) seront alors regroupés. On dira alors que *Le Cid* compte 1 518 vocables. Dans cet énoncé, « le tableau est contre le mur », il y a 6 occurrences mais 2 sont des occurrences de la même forme.

**4. La lexie, unité de base de la lexicologie**

La notion de mot, par son manque de rigueur et sa confusion, est considérée comme peu opératoire. Le « mot » est banni au profit de la recherche d’unités significatives minimales comme le « monème ou lexème » (André Martinet), et plus particulièrement, en lexicologie, de **« lexie ».** En effet, pour éviter le manque de précision de la notion de « mot », Bernard Pottier (1987) introduit la notion de « lexie » et la définit comme unité lexicale mémorisée qui peut être constituée d’un seul mot ou de plusieurs mots associés. Dans le même sens, Tournier que « le mot n’est pas une unité suffisamment solide épistémologiquement pour constituer la base d’une description scientifique du lexique ».

**La lexie** est l’unité de base de la lexicologie. C’est l’unité de fonctionnement lexical, unité fonctionnelle significative du discours, constitué par un mot ou plusieurs mots associés.

**4.1. Lexie simple :** est la lexie constituée d’une seule unité lexicale autonome.C’est l’équivalent du mot. La lexie simple comprend deux types :

**a) Lexie primaire :** est constituée d’une seule unité lexicale et sans affixes.Danscettelexie il n’y a aucun ajout d’affixes (préfixes, infixes, suffixes). Par conséquent elle n’admet pas de décomposition (mot racine). Exemple : lune, arbre, rose, travail, maison...

**b)** **Lexie dérivée :** La lexie dérivée est formée par l’intégration et l’ajout de morphèmes grammaticaux ou des affixes (préfixes, infixes, suffixes) à une base ou radical (mot construit). Exemple :

- « *Déchargement »* est une lexie dérivée : dé- (préfixe), -charge- (lexie simple), -ment (suffixe) : formée par dérivation affixale (préfixe et suffixe).

- « *Travailleur*» est une lexie dérivée : travaill-(lexie simple), -eur (suffixe) : formée par dérivation suffixale.

**La dérivation** est un procédé de formation lexicale très productif en français. Elle consiste à constituer des unités lexicales nouvelles intégrant ou puisant dans un stock d’éléments non-susceptibles d’emploi indépendant dans la langue : les affixes (préfixes, infixes, suffixes) et morphèmes grammaticaux. Exemple : -faire : refaire, défaire.

**4.2. Lexie composée :** est constitué par la rencontre et la juxtaposition d’au moins deux unités lexicales autonomes (ou morphèmes lexicaux), qui renvoient à une seule unité sémantique/significative. Exemple : *pomme de terre, gratte-ciel, sac à main, chou-fleur, arc-en-ciel, porte-monnaie, portefeuille, francophonie, chemin de fer, philosophie.*

**La composition** est donc un procédé de formation lexicale qui consiste en la formation d’une unité sémantique nouvelle à partir d’éléments qui ont par eux-mêmes une autonomie dans la langue. En effet dans « portefeuille », « porte » et « feuille » sont des unités lexicales ayant un fonctionnement autonome dans la langue. On distingue deux types de composition :

* **Composition populaire :** qui consiste en la juxtaposition de deux mots français ou plus, des mots dont le fonctionnement est libre dans la langue. Exemple : « sac à main », « pomme de terre ».
* **Composition savante :** consiste en la juxtaposition de deux mots d’origine grecque ou latine. Ici les deux unités juxtaposées n’ont pas une existence autonome dans la langue. Exemple : philosophie, francophonie, anthropologie… « philo » et « sophie » par exemple sont des unités du grec ancien qui n’ont pas un fonctionnement autonome à elles toutes seules dans la langue.

**4.3.** **Lexie complexe :** est définie comme une séquence figée qui est employée généralement comme expression idiomatique (proverbes, dictons..) et qu’on ne peut ni modifier ni décomposer. Exemple : *il faut laisser du temps au temps, en avoir plein le dos, à vue d’œil, etc. ..*